

PARTICULIERS



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.bpalc.fr



Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les art. L512-2 et s. du CMF et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 3 rue François de Curel - 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - sté de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 005 127 - Tél. : 03 54 22 10 09 (n° non surtaxé) - Pour toutes réclamations et oppositions sur moyens de paiement - Tél. : 03 54 22 10 09 (n° non surtaxé) - Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042) - Ref DEP028 - Janvier 2024 - Réalisation : Acte 5, Strasbourg - Impression : Ott Imprimeurs, Wasselonne

|| GRAPHIC DESIGN AGENCY



PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des opérations et services aux particuliers au **01/01/2024**

Prix en euro par opération (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE**



la réussite est en vous

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.)⁽¹⁾ Cyberplus	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par : – notification hors application mobile	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
– e-mail	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Tenue de compte	2,20 par mois Soit pour information 26,40 par an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale – À débit immédiat : Carte Visa Classic – À débit différé : Carte Visa Classic – À autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : Carte Visa Classic	48,00 par an 48,00 par an 48,00 par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) – Avec Visa Classic, Mastercard	1,00 par retrait (à partir du 4 ^e retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus⁽²⁾	29,00 par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : – En agence – Par Internet	5,00 par virement Gratuit
Prélèvement : – Frais par paiement d'un prélèvement SEPA – Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 par opération avec un plafond de 80,00 par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable, le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DESTARIFS	2
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5
5 Ouverture, transformation, clôture	
5 Relevés de compte	
5 Tenue de compte	
6 Services en agence	
6 Services Bancaires de Base	
7 Prestations de Base	
BANQUE À DISTANCE	8
8 Par Internet	
8 Par téléphone	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	9
9 Cartes	
11 Virements	
11 Prélèvements / TIP / SEPA	
12 Chèques	
12 Offres retirées de la commercialisation	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	13
13 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)	
13 Offre d'accompagnement des Personnes Protégées (OPALYS)	
14 Pack Famille	
15 Forfait Cristal	
16 Forfait Cristal Duo	
17 Offres retirées de la commercialisation	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	18
18 Commission d'intervention	
18 Opérations particulières	
18 Incidents de paiement	
19 Plafonnements spécifiques	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	20
20 Découverts et autorisations de découvert	
20 Crédits à la consommation	
21 Crédits immobiliers	
21 Garanties et Prestations diverses	
21 Assurance	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	22
22 Épargne bancaire	
23 Placements financiers	
24 Autres produits et services	
24 Gestion sous mandat	
24 Parts sociales	

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE 25

- 25 Vous assurer ainsi que vos proches
- 25 Assurer vos biens
- 25 Vous protéger au quotidien
- 26 Assurer vos moyens de paiement
- 26 Offres retirées de la commercialisation

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES 26

- 26 Frais de succession

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL 27

- 27 Change manuel (billets)
- 27 Opérations par carte bancaire
- 27 Virement vers l'étranger / en provenance de l'étranger

NUMÉROS UTILES 29

- 29 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment
- 29 Nos partenaires

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 30

RÉSOLUDRE UN LITIGE 31

- 31 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié
- 31 Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).



OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Dénonciation ou désolidarisation de compte joint 43,00
- Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop) **Gratuit**

RELEVÉS DE COMPTE (tarif par compte et par mois, facturation prélevée trimestriellement)

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Journalière (n'est plus commercialisé)	31,60	Gratuit
Hebdomadaire (n'est plus commercialisé)	9,70	Gratuit
Décadaire (n'est plus commercialisé)	5,40	Gratuit
Quinzaine (n'est plus commercialisé)	3,50	Gratuit

- e-documents + relevé papier (n'est plus commercialisé) 4,00
- Relevé en braille **Gratuit**
- Relevé annuel de frais **Gratuit**

TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte de dépôt (par mois, par compte, une seule facturation par client, quel que soit le nombre de comptes détenus)* 2,20
Prélevés trimestriellement, soit 6,60 €.
- Pendant six mois après l'ouverture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Clients âgés de moins de 26 ans **Gratuit**
- Clients titulaires d'une offre groupée de services PACK FAMILLE, FORFAIT CRISTAL ou AFFINÉA **Gratuit**
- Clients titulaires des Services Bancaires de Base **Gratuit**
- Clients titulaires de l'offre groupée de services OCF **Gratuit**
- Clients titulaires de l'offre groupée de services OPALYS **Gratuit**

* Les frais de tenue de compte sont gratuits pour les clients ayant contracté un crédit immobilier depuis le 01/01/2017, dont le compte support du prêt a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition par la banque de l'offre de crédit immobilier prévue à l'article L313-24 du Code de la Consommation et dont le compte enregistre moins de 4 écritures débitrices mensuellement.

- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif (dans la limite du solde créditeur du compte) (par an)⁽¹⁾ 30,00

Définition - Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier

Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

• Versement d'espèces au guichet de votre agence	Gratuit
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	Gratuit
• Retrait avec carte à usage unique (par retrait) (retrait hors de votre agence de gestion) Non facturé aux titulaires de l'OCF ou du Service Bancaire de Base	2,50
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	20,40
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire (Clients e-banquepopulaire)	Gratuit

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

– Frais de recherche de document de moins d'un an	23,60
– Frais de recherche de document de plus d'un an	32,20
– Par Internet (uniquement chèque remis à l'encaissement)	5,00
– Photocopie de chèque émis	15,00
– Frais de photocopie (par photocopie) ou page numérisée	1,00

AUTRES SERVICES

• Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) (par trimestre)	21,50
• Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire)	Gratuit
• Frais de délivrance d'une attestation à la demande du client	
– Attestation personnalisée	33,00
– Attestation Caisse d'Allocations Familiales	15,00
• Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)	Gratuit
• Location de coffre-fort (selon disponibilité en agence)	
– Frais annuels de location de coffre-fort :	
- petite taille	95,00
- moyenne taille	136,00
- grande taille	180,00
– Ouverture forcée (la 1 ^{ère} intervention est gratuite)	sur devis

SERVICES BANCAIRES DE BASE ⁽¹⁾

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)

	Gratuit
– L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,	
– Un changement d'adresse par an,	
– La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,	
– La domiciliation de virements bancaires,	
– La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	
– L'encaissement de chèques et de virements bancaires,	
– Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA ⁽²⁾ , ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	
– L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.),	
– Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,	
– La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,	
– Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,	
– La réalisation des opérations de caisse.	

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virement instantané.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident :

– Commission d'intervention ⁽¹⁾	
• par opération	4,00
• plafond mensuel	20,00

LES PRESTATIONS DE BASE ⁽²⁾

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

– L'ouverture et la clôture du compte,	Gratuit
– Un changement d'adresse par an,	Gratuit
– La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,	Gratuit
– La domiciliation de virements bancaires,	Gratuit
– La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	Gratuit
– Tenue de compte,	Tarif standard ⁽³⁾
– L'encaissement de chèques et de virements bancaires,	Tarif standard ⁽³⁾
– Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	Tarif standard ⁽³⁾
– L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc...),	Tarif standard ⁽³⁾
– Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,	Tarif standard ⁽³⁾
– La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.	Tarif standard ⁽³⁾

(1) Définition page 18 « IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS » - « COMMISSION D'INTERVENTION ».

(2) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET

• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.)
Cyberplus⁽¹⁾⁽²⁾ – Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet **Gratuit**
(hors coût du fournisseur d'accès Internet)

• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.) **Gratuit**

Cyberplus⁽¹⁾⁽²⁾ – Service permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, des services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

• Mise à disposition d'un **PassCyberplus** pour la sécurisation des opérations en ligne (sous condition) – Carte PassCyberplus **Gratuit**

• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par :
– notification hors application mobile **Gratuit**

– e-mail **Gratuit**
(hors coût fournisseur d'accès Internet)

• Agrégation de comptes **Gratuit**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs compte(s) ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autre(s) banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client de Cyberplus.

• Sécur'Pass **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

• E-documents **Gratuit**
Service permettant d'accéder à vos documents au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

• Coffre-fort numérique (5 Go) (par mois) 1,35
Espace de stockage sécurisé de Cyberplus de vos documents numériques personnels et/ou professionnels.

PAR TÉLÉPHONE

• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
Moviplus (par mois) 2,50

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile le solde du compte et vos dernières opérations, deux fois par semaine.

• Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.)
Tonalité Plus⁽²⁾ 3,00
Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7) composez le 0 367 777 777⁽³⁾
Gratuit

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et systématiquement du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

COTISATIONS CARTE

Cartes de paiement

La deuxième carte sur le même compte, en dehors d'un forfait Cristal et d'un Pack Famille, est à demi-tarif appliqué sur la carte la plus récente et dont la cotisation est la moins élevée (hors cartes Platinum et Infinite).

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC	MASTERCARD
Fourniture d'une carte de débit – Carte de paiement internationale à débit immédiat			135,00	48,00	48,00
Fourniture d'une carte de débit – Carte de paiement internationale à débit différé	333,00	213,00	135,00	48,00	48,00
Fourniture d'une carte de débit – Carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				48,00	
Fourniture d'une carte de débit – Carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat ⁽¹⁾				47,00	

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(3) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(1) Carte à autorisation systématique réservée aux clients financièrement fragiles et aux majeurs protégés.

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽¹⁾

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	VISA CLASSIC FACÉLIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat		135,00	48,00
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	213,00	135,00	48,00

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽²⁾ **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- SM@RT⁽³⁾ retrait **Gratuit**
Retrait d'espèces aux distributeurs Banque Populaire par Smartphone via SMS
- Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets Banque Populaire (hors BRED) et Point Argent en euro **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

CARTES / RETRAITS PAR MOIS	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC, MASTERCARD	VISA ÉLECTRON
À partir du 1 ^{er}	-	-	-	1,00/retrait
Jusqu'au 3 ^e	-	-	Gratuit	-
À partir du 4 ^e	-	-	1,00/retrait	-
Retraits illimités	Gratuit	Gratuit	-	-

SERVICES DE PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES

- Service E-Carte bleue (paiement sécurisé sur Internet) 8,50

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE⁽⁴⁾

- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte 11,00
- Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement) via l'application mobile⁽⁵⁾⁽⁶⁾ (durée 30 jours 3 fois par an) **Gratuit**
- Relèvement temporaire du plafond de la carte via l'agence⁽⁵⁾ 1,05
Tarif affiché d'un relèvement de 1000 € pour 1 mois (facturé mensuellement par multiple de 100 € minimum et par mois entier)
- Refabrication de la carte avant échéance **Gratuit**
 - En mode normal 27,00
 - En mode urgent
- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération **Gratuit**
- Activation/Désactivation des paiements à distance⁽⁶⁾ **Gratuit**
- Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger⁽⁶⁾ **Gratuit**
- Consultation du code confidentiel de la carte (uniquement via application mobile)⁽⁶⁾ **Gratuit**

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(2) Voir détail zone EEE p. 30.

(3) Sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de 150 € à la souscription. Réservé aux personnes physiques abonnées au service de Banque à distance Cyberplus, avec un Smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance.

(4) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

(5) Sous réserve d'éligibilité.

(6) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

VIREMENTS⁽¹⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽²⁾ occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Frais de mise en place d'un virement permanent⁽³⁾ **Gratuit**
 - Initiée par Internet 7,50
 - Initiée en agence

FRAIS DE VIREMENT⁽³⁾ VERS UN COMPTE BANQUE POPULAIRE

	VIA L'AGENCE	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Virement occasionnel	5,00	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	Gratuit	Gratuit	Gratuit

FRAIS DE VIREMENT⁽³⁾ VERS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

	VIA L'AGENCE	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Virement occasionnel	5,00	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	Gratuit	Gratuit	Gratuit

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA INSTANTANÉ OCCASIONNEL (PAR L'APPLICATION MOBILE)

- Jusqu'à 1 500 € (par virement) 1,00
- Au-delà de 1 500 € et jusqu'à 15 000 € (par virement) 3,00

AUTRES OPÉRATIONS

- Service Paylib entre amis **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA occasionnels avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300 € par jour
- Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement) **Gratuit**
- Traitement du retour de fonds sur virement unitaire émis à tort 16,50
- Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement) **Gratuit**

PRÉLÈVEMENTS / TIP / SEPA⁽⁴⁾

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**

	EN AGENCE	SUR INTERNET
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés)	7,50	-

- Frais de rejet d'un prélèvement suite à une demande tardive 16,50
- Paiement d'un TIPSEPA **Gratuit**

(1) Pour les virements en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations bancaires à l'international », p. 27. (voir détail zone EEE p. 30).

(2) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p. 30).

(3) Virement en euro, émis vers la France ou un pays de l'espace SEPA (Voir détail de l'espace SEPA p. 30).

(4) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA. Voir détail de la zone SEPA p. 30.

CHÈQUES

• Délivrance d'un chéquier	Gratuit
• Remise de chèque(s) Remise de chèque(s) compensable(s) en France : date de valeur = J + 1 ouvré ⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	Gratuit
• Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte d'Épargne (voir Conditions Générales de votre compte d'Épargne)	15 jours ouverts ⁽¹⁾
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile – Envoi par lettre recommandée (frais postaux inclus) – Envoi par courrier simple	7,90 Gratuit
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	15,00
• Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation et par image)	5,00

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (par an)	16,50
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (par an)	33,00

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Fourniture d'une carte de débit – Carte de paiement à autorisation systématique, cotisation annuelle, hors offres groupées de services • carte NRJ Banque Pop' Visa Electron (par an) • carte Visa Electron (par an) • carte Visa Electron (pour les 12-15 ans) (par an)	36,00 36,00 12,00
• Service Cartego Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle. – Visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an) – Photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an)	8,00 12,00
• Carte Visa Infinite à débit immédiat (par an)	333,00
• Carte Visa Platinum à débit immédiat (par an)	213,00
• Carte Visa Platinum Facelia à débit immédiat (par an)	213,00
• Relèvement permanent du plafond de la carte Tarif affiché d'un relèvement de 1000 € pour 1 mois (facturé mensuellement par multiple de 100 € minimum et par mois entier)	1,60
• Offre Mobilité internationale virement (par mois) Un virement par mois gratuit, à condition d'être saisi via Cyberplus, en frais partagés (SHA), vers un compte hors zone euro (hors commission de change facturée séparément)	5,00

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1,00 €/mois soit 12,00 €/an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant au moins :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, hors virement SEPA instantané, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par courriel ou notification,
- La fourniture de relevés d'identités bancaires,
- Un changement d'adresse une fois par an.

• Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte ⁽¹⁾	16,50 €/mois
• Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier	4 € par opération, dans la limite de 16,50 € ⁽²⁾
• Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision – Si montant de l'opération inférieur à 20 €, – Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €.	montant de l'opération, plafonné à 6 € 6,00 € par rejet ⁽³⁾
Frais dans la limite de 16,50 € par mois ⁽²⁾	

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES PROTÉGÉES : OPALYS

- Deux comptes de dépôt incluant les frais de tenue de compte
- Une carte Visa Classic à autorisation systématique
- Quatre retraits déplacés par mois
- Deux rééditions de code confidentiel de la carte bancaire par an
- Deux chèques de banque par an
- La refabrication de la carte

Prix mensuel de la cotisation :	
– pour les clients de 12 à 25 ans inclus	1,00
– pour les clients à partir de 26 ans	4,00
En option, l'offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus :	
– cotisation 1 assuré (par mois)	1,00

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

SERVICES COMMUNS AUX MEMBRES DU PACK FAMILLE

LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 € ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾			illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•



POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels ou 1 compte individuel et 1 compte joint ou 2 comptes joints ou 2 comptes individuels et 1 compte joint).
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire ⁽³⁾	2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) + 2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) max.	13,15 €	15,80 €	
	2 Visa Classic + 2 Visa Classic max.	13,15 €	15,80 €	
	2 Visa Premier + 2 Visa Classic max.		24,30 €	29,60 €
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			38,00 €
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			52,95 €



POUR LES ENFANTS DE 12 À 28 ANS, un compte individuel par jeune

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte GRATUITE par compte et par titulaire ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) ⁽⁵⁾ ou Visa Classic	•	•	
	Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) ⁽⁵⁾ ou Visa Classic ou Visa Premier			•

Pour bénéficier de la gratuité des services, les enfants de 12 ans à 28 ans doivent souscrire un forfait Cristal de même niveau que le Pack Famille de leurs parents auquel il sera rattaché.



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES⁽⁶⁾

Pour les sociétaires CASDEN, les adhérents ACEF, les clients Frontaliers ⁽⁷⁾ et les clients Patrimoniaux	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁸⁾ (hors SCI et Association)	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Obligatoire pour les mineurs.

(6) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique. Voir conditions en agence.

(7) Clients qui résident et travaillent dans deux pays différents.

(8) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

FORFAIT CRISTAL

POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL, CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE

LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 € ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾			illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•



POUR LES PLUS DE 28 ANS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	7,05 €	10,50 €	
	Visa Classic	7,05 €	10,50 €	
	Visa Premier		15,80 €	21,10 €
	Visa Platinum			27,45 €
	Visa Infinite			38,00 €



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES⁽⁵⁾

Pour les sociétaires CASDEN, les adhérents ACEF, les clients Frontaliers ⁽⁶⁾ et les clients Patrimoniaux	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50% de réduction

POUR LES 12 À 28 ANS

Forfait Cristal Essentiel (12 à 24 ans) ⁽³⁾	1 €/mois
Forfait Cristal Essentiel (25 à 28 ans) ⁽³⁾	3 €/mois
Forfait Cristal Confort	50% de réduction
Forfait Cristal Premium	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique. Voir conditions en agence.

(6) Clients qui résident et travaillent dans deux pays différents.

(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

FORFAIT CRISTAL DUO

POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT, DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES

LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 € ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾			illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)			
1 carte par titulaire (2 max.) ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat)	9,10 €	13,70 €
	Visa Classic	9,10 €	13,70 €
	Visa Premier		20,00 €
	Visa Platinum		34,50 €
	Visa Infinite		47,65 €



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES⁽⁵⁾

Pour les sociétaires CASDEN, les adhérents ACEF, les clients Frontaliers ⁽⁶⁾ et les clients Patrimoniaux	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50% de réduction

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Les offres groupées de services suivantes ne sont plus commercialisées et les cotisations sont disponibles auprès de votre conseiller :

- Convention Équipage Essentiel	Nous consulter
- Convention Équipage Avantage	Nous consulter
- Convention Équipage Privilège	Nous consulter
- Convention Équipage Horizon	Nous consulter
- Convention Équipage	Nous consulter
- Convention NRJPOP	Nous consulter
- Convention Équipage ACEF	Nous consulter
- Convention Équipage SKIPPER	Nous consulter
- Convention Patrimoniale	Nous consulter
- Convention Horizon 2J	Nous consulter

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Les réductions tarifaires ne sont pas cumulables entre elles. La meilleure des offres s'applique. Voir conditions en agence.

(6) Clients qui résident et travaillent dans deux pays différents.

(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES – AFFINÉA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

Une carte au choix (cotisation annuelle)		
	Carte de paiement internationale à débit immédiat	Carte de paiement internationale à débit différé
- Carte Visa Électron	36,00 €	
- Carte Visa Classic	48,00 €	48,00 €
- Carte Visa Classic FACELIA	48,00 €	48,00 €
- Carte MasterCard	48,00 €	48,00 €
- Carte Visa Premier	135,00 €	135,00 €
- Carte Visa Premier FACELIA	135,00 €	135,00 €
- Carte Visa Platinum	213,00 €	213,00 €
- Carte Visa Platinum FACELIA	213,00 €	213,00 €
- Carte Visa Infinite	333,00 €	333,00 €
Avec l'assurance perte ou vol des moyens de paiement (cotisation annuelle)		
- Cotisation 1 ^{er} assuré		29,00 €
- Cotisation 2 ^{ème} assuré		20,30 €



Des produits et services de la gestion quotidienne au choix		
- Moviplus		2,50 €/mois
- Fructi-Budget		35,40 €/an
- Fructi-Facilités		23,00 €/an
- Sécuri High-Tech		
- Formulé solo		36,00 €/an
- Formule famille		48,00 €/an
- Crescendo		14,50 €/an
- Offre Mobilité Internationale Carte		11,00 €/mois
- Offre Mobilité Internationale Virement		5,00 €/mois
- Relevé Patrimonial		à partir de 19,00 €/an
- Relevé IFI		27,00 €/an



Réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits		
- 3 produits ou services		5% de remise
- 4 produits ou services		10% de remise
- 5 (ou plus) produits et services		15% de remise

Les remises s'appliquent à tous les produits ou services de la convention.

Les avantages complémentaires

Remises additionnelles non cumulables entre elles sur les tarifs unitaires des produits ou services souscrits dans la convention		
- Clients âgés de 16 à 25 ans		50% de remise supplémentaire
- Clients âgés de 26 à 28 ans		25% de remise supplémentaire
- Clients ACEF ou CASDEN		5% de remise supplémentaire
- Clients Frontaliers		30% de remise supplémentaire
- Clients Patrimoniaux		30% de remise supplémentaire
Remises additionnelles cumulables entre elles sur les tarifs unitaires des produits ou services souscrits dans la convention		
- Souscription de deux conventions AFFINÉA au sein d'un couple		10% de remise supplémentaire
- Entrepreneurs individuels détenant une offre groupée de services sur leur compte professionnel		10% de remise supplémentaire
Autres avantages		
Frais de tenue de compte		Gratuit
Coffre-fort numérique - Éligible aux remises AFFINÉA		1,35 €/mois

La cotisation de l'offre groupée de services AFFINÉA est mensuelle.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

- | | |
|--|------|
| • Par opération avec un plafond de 80 € par mois | 8,00 |
|--|------|

DÉFINITION

☒ Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- | | |
|---|--|
| • Frais par saisie administrative à tiers détenteur | 10% du montant de la créance (avec un plafond de 100,00 €) |
| • Frais par Saisie-attribution / Frais par Saisie conservatoire | 115,00 |
| • Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé | Gratuit |

À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
 - son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
 - le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.
- Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser, et éventuellement, un 2^{ème} courrier si le solde du compte n'est pas redevenu créditeur dans des délais raisonnables. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

- | | |
|--|-------------|
| • Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum une lettre par jour) | 8,00 |
| • Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽¹⁾⁽²⁾ | |
| – Chèque inférieur ou égal à 50 € | 22,00/rejet |
| – Chèque supérieur à 50 € | 42,00/rejet |

DÉFINITION

☒ **Rejet de chèque** : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque pour défaut de provision et la commission d'intervention qui y est liée sont gratuits en cas de représentation du même chèque dans les trente jours suivant le premier rejet.

- | | |
|---|-------|
| • Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques | 35,00 |
| • Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire | 35,20 |
| • Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision | 16,50 |

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention (voir définition et tarification en haut de cette page).

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- | | |
|--|--|
| • Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (y compris échéance de prêt) ⁽²⁾ | |
| – Inférieur à 20 € | Montant de l'opération
12,00 ⁽¹⁾ |
| – Supérieur ou égal à 20 € | |

À SAVOIR

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

- | | |
|--|--|
| • Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA pour défaut de provision ⁽²⁾ | |
| – Inférieur à 20 € | Montant de l'opération
12,00 / rejet ⁽¹⁾ |
| – Supérieur ou égal à 20 € | |

- | | |
|--|--|
| • Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ⁽²⁾ | |
| – Inférieur à 20 € | Montant de l'opération
12,00 / rejet ⁽¹⁾ |
| – Supérieur ou égal à 20 € | |

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- | | |
|--|----------------|
| • Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif | Gratuit |
| • Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif opposition usage abusif) | 48,00 |

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- | | |
|---|--------------------------------|
| • Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement ⁽³⁾ du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier | Plafonnement à
25,00 €/mois |
|---|--------------------------------|

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 18).

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la
Banque Populaire et sous réserve
de son acceptation.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

<ul style="list-style-type: none"> • Découvert en compte convenu* <ul style="list-style-type: none"> – Frais de mise en place et de gestion (par an) – Découvert journalier moyen⁽¹⁾ inférieur à 400 € montant forfaitaire trimestriel – Découvert journalier moyen⁽¹⁾ supérieur ou égal à 400 € taux débiteur annuel révisable 	Gratuit 15,00⁽²⁾ Taux de base BPALC + 10,60%
---	--

Le TAEG⁽³⁾ est indiqué sur le relevé de compte de dépôt. Le cas échéant, ce taux est écarté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽⁴⁾ en vigueur. En cas de dépassement du découvert autorisé, une majoration de 3 points s'applique au taux débiteur. Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 18,50%, le TAEG révisable ressort à 20,32% (taux en vigueur au 1^{er} juillet 2023).

Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

<ul style="list-style-type: none"> • Découvert en compte non autorisé* <ul style="list-style-type: none"> – Découvert journalier moyen⁽¹⁾ inférieur à 400 € montant forfaitaire trimestriel – Découvert journalier moyen⁽¹⁾ supérieur ou égal à 400 € taux débiteur annuel révisable 	15,00⁽²⁾ Taux de base BPALC + 13,60%
---	--

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 21,50%, le TAEG révisable ressort à 23,98% (taux en vigueur au 1^{er} juillet 2023). Le cas échéant, ce taux est écarté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽⁴⁾ en vigueur.

Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

<ul style="list-style-type: none"> • Taux de base BPALC (en vigueur au 01/07/2023) <p>Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.</p>	7,90%
---	--------------

* Découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(1) Le découvert journalier moyen correspond à la somme des découverts de la période entre deux arrêts, divisée par le nombre de jours à découvert.

(2) Hors TAEG selon l'article R314-9 du Code de la consommation.

(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(4) Taux plafond du "Taux d'usure" calculé par la Banque de France pour la catégorie "Crédits de trésorerie aux particuliers" publié trimestriellement au Journal Officiel.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

<ul style="list-style-type: none"> • Crédit renouvelable – Facélia⁽²⁾ 	Le crédit renouvelable Facélia est un produit de BPCE Financement ⁽³⁾ qui en fixe les conditions tarifaires
---	---

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

<ul style="list-style-type: none"> • Prêt personnel <ul style="list-style-type: none"> – Taux débiteur – Frais de dossier (en % du montant emprunté) <ul style="list-style-type: none"> • minimum • maximum • Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1 € par jour <ul style="list-style-type: none"> – Frais de dossier • Caution locative • Location avec Option d'Achat • Location Longue Durée 	Nous consulter 1,10% 70,00 700,00 Nous consulter Gratuit 1% maximum du montant annuel garanti + frais de dossier de 30 € Nous consulter Nous consulter
---	--

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BPALC, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽¹⁾

<ul style="list-style-type: none"> • Taux débiteur • Prêt immobilier <ul style="list-style-type: none"> – Frais de dossier (en % du montant emprunté) <ul style="list-style-type: none"> • minimum • Prêt à l'Accession Sociale (PAS) • Prêt à taux zéro 	Nous consulter 0,50% 500,00 Nous consulter Nous consulter
--	---

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

FRAIS DE GARANTIES

<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'inscription liés à un nantissement • Frais d'inscription liés à une hypothèque maritime, fluviale ou aérienne • Frais d'inscription liés aux autres garanties complexes • Frais de mainlevée de gage sur véhicule ou de nantissement (à ces frais s'ajoutent les frais liés aux formalités administratives) 	250,00 150,00 86,00 86,00
--	--

AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

<ul style="list-style-type: none"> • Changement d'assurance emprunteur • Information annuelle des cautions • Rédédition de tableau d'amortissement <ul style="list-style-type: none"> – Demande par Internet (par prêt) – Demande au guichet de votre agence (par prêt) • Duplicata d'offre de prêt • Décompte non lié à un remboursement anticipé <ul style="list-style-type: none"> – Demande au guichet de votre agence ou par Internet (par décompte) • Décompte suivi d'un remboursement anticipé • Changement de compte de prélèvement des échéances <ul style="list-style-type: none"> – Demande par Internet – Demande au guichet de votre agence • Changement de date des échéances <ul style="list-style-type: none"> – Demande par Internet – Demande au guichet de votre agence • Changement de périodicité de prélèvement des échéances <ul style="list-style-type: none"> – Demande au guichet de votre agence ou par Internet • Réduction ou allongement de la durée • Report d'échéance • Désolidarisation • Reprise d'impayés • Autre demande • Renégociation de taux • Demande de modification comportant plusieurs motifs 	Gratuit Gratuit 5,25 33,00 77,00 63,00 Gratuit 26,00 38,00 35,00 47,00 85,00 435,00 435,00 435,00 435,00 435,00 540,00 Nous consulter
---	--

ASSURANCE

Assurance Emprunteur⁽²⁾	Nous consulter
---	----------------

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽³⁾.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BPALC, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. La banque peut en faire une condition d'octroi du crédit.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Ouverture des frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE / CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

• Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME)	Gratuit
• Ouverture Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA PME)	Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif ⁽¹⁾ (par an) 30,00 (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	
• Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA PME inactif	Droits de garde ⁽²⁾
• Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif	Gratuit

TRANSFERT

• Transfert CEL vers une autre banque	120,00
• Transfert PEL vers une autre banque	120,00
• Transfert PEP vers une autre banque	120,00
• Transfert LEP vers une autre banque	120,00
• Transfert PEA/PEA PME vers une autre banque maximum	150,00
– Forfait par ligne (zone Euronext sur titres cotés et non cotés)	5,00
– Forfait par ligne (hors zone Euronext sur titres cotés et non cotés)	15,00
• Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque	
– Forfait par ligne (zone Euronext)	10,00
– Forfait par ligne (hors zone Euronext)	80,00
– Forfait minimum	125,00
• Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit

ÉPARGNER EN VUE D'UN PROJET IMMOBILIER

– PEL*	Nous consulter
– CEL*	Nous consulter

* Conditions fixées par les Pouvoirs Publics.

ÉPARGNE BANCAIRE

Nous consulter

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

Nous consulter

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE ÉPARGNE DANS UNE AUTRE BANQUE POPULAIRE

Nous consulter

AUTRES SERVICES

• Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique	14,50
--	-------

OPÉRATIONS SUR OR

• Transactions jusqu'à 4 500 €	
– Commission proportionnelle	2,60%
– Minimum par ordre	58,00
• Transactions supérieures à 4 500 €	
– Commission proportionnelle	2,10%
• Frais de transaction de notre intermédiaire	0,65% du montant, mini 13,00
• Frais pour sachet plombé (par sachet)	8,00
• Réédition du bulletin d'essai d'un lingot	55,00
• Frais de rapatriement	48,00
• Frais de tri (ex : effigie particulière) ou d'expertise (par pièce)	1,00

Pour les opérations sur or, quel que soit le montant, à ces frais et commissions s'ajoutent les frais particuliers décomptés par notre correspondant spécialiste tels que les commissions de traitement, les frais d'expertise, de mise sous sachet plombé, de tri. Ces frais sont répercutés sans commission complémentaire de la BPALC.

Nous consulter

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Jeune Sociétaire, Livret ACEF, Livret Codevaiv, Livret Fidélis, Livret 1^{er} Pas Génération 2) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRE (CTO)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

• Valeurs Groupe Banque Populaire et assimilées (forfait)	20,00
• Autres valeurs :	
– Commission proportionnelle	0,23%
– Forfait par ligne (zone Euronext)	Gratuit
– Forfait par ligne (hors zone Euronext)	6,30
– Minimum global	35,50

DÉFINITION

Les droits de garde (frais de tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Frais de transaction (hors taxe sur les transactions financières)

• Ordre de Bourse Euronext au comptant	
– Par Internet (ESPACE BOURSE*)	
tarif dégressif par tranches cumulatives (par ordre) :	
• jusqu'à 500 €	2,50
• de 501 à 10 000 €	0,55%
• de 10 001 à 40 000 €	0,50%
• à partir de 40 001 €	0,45%
– Par téléphone au 0 980 980 013 (numéro non surtaxé hors coût opérateur)	
• achat/vente d'actions (courtage inclus)	
– 1,20% du brut par opération, mini	15,00
• achat/vente d'obligations (courtage inclus)	
– 1,20% du brut par opération, mini	15,00
• Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger (par téléphone au 0 980 980 013, numéro non surtaxé hors coût opérateur)	
– Commission standard par opération (hors frais d'intermédiaire)	
– 1,55% du brut, mini	45,00
• Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD) Commission de règlement différé (Achat / Vente)	
– Frais proportionnels au montant brut négocié	0,03% par jour à partir du 3 ^{ème} jour
– Frais de prorogation	0,30% du brut, mini 22,20
• Opérations sur titres	
– Mise au nominatif pur	1,20%
	minimum 2,50
	maximum 15,00
	20,00
• Opération sur Organisme Commun de Placement (OPC) ⁽¹⁾	
• Souscriptions d'OPC	
– OPC Groupe Banque Populaire	Nous consulter
– OPC hors Groupe Banque Populaire	Nous consulter
Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la BPALC au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de la BPALC perçue à ce titre.	
• Cessions ou rachats	
– Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule	Nous consulter
– Rachat avant échéance de fonds à formule	Nous consulter
– Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse	Nous consulter

* Sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA PME)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

	TITRES COTÉS	TITRES NON COTÉS
Frais variables valeurs hors Groupe Banque Populaire et assimilés	0,23% de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat	
Frais variables valeurs Groupe Banque Populaire et assimilés	0,23% de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat avec un maximum de 20 €	
Frais fixes par ligne de titres détenus (zone Euronext)		Gratuit
Frais fixes par ligne de titres détenus (hors zone Euronext)		5,00

À SAVOIR

Les **droits de garde (frais de tenue de compte)** sont prélevés en début d'année civile et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus de l'année précédente arrêtée au 31 décembre.

Frais de transaction (achat ou vente) (hors taxe sur les transactions financières)

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE
Actions (% du montant de la transaction)	0,50%	1,20%	1,20%
Parts de SARL (% du montant de la transaction)	–	1,20%	1,20%
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

• Souscriptions d'OPC⁽¹⁾

- OPC Groupe Banque Populaire
- OPC hors Groupe Banque Populaire

Nous consulter
Nous consulter

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la BPALC au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande des précisions sur la rémunération de la BPALC perçue à ce titre.

• Opérations sur titres non cotés

- Dépôt ou inscription (frais de constitution du dossier)
- Actes de gestion (opérations sur titre, détachement de dividendes, etc.)

1,20%
maximum
121,00

AUTRES PRODUITS ET SERVICES

• Hisseó

Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers

Gratuit

• Relevé de portefeuille titres

- Mensuel
- À date rétroactive
- Édition après reconstitution manuelle

3,70
32,50
240,00

• Relevé patrimonial individuel ou familial (par an, à partir de)

- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique

19,00
Gratuit

GESTION SOUS MANDAT

Nous consulter

PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA).

Gratuit

(1) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque Populaire. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations pré-contractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 005 127. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur www.orias.fr.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **ASSUR-BP Santé⁽¹⁾**
Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé. Nous consulter
- **Multirisque des Accidents de la Vie⁽¹⁾**
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles. Nous consulter
- **Assurance obsèques⁽²⁾**
Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches. Nous consulter
- **Autonomis⁽²⁾**
Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches. Nous consulter
- **Assurance Famille⁽²⁾**
Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches. Nous consulter
- **Assurance Précaution⁽³⁾**
Contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à vos proches⁽⁴⁾. Nous consulter

ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto⁽¹⁾**
Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule. Nous consulter
- **Assurance 2 roues⁽¹⁾**
Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues. Nous consulter
- **Assurance Habitation⁽¹⁾**
Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert. Nous consulter
- **Tranquil'Habitat⁽⁵⁾**
Contrat de prestation de services de télésurveillance. Nous consulter
- **Sécuri High-Tech⁽⁶⁾**
Contrat pour assurer les appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger. Nous consulter

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- **Protection juridique⁽⁷⁾**
Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges. Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.

(5) Tranquil'Habitat est un service réalisé par IMA PROTECT.

(6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(7) Contrat assuré par Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus)⁽¹⁾
 - 1 assuré par an 29,00
 - Réduction de 30% en cas de souscription d'une deuxième assurance sur le même compte.
- 1 assuré de 12 à 25 ans par mois 1,00

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Fructi-Budget 2⁽²⁾ Nous consulter
- Fructi-Facilités jeunes⁽²⁾ Nous consulter
- Fructi-Famille⁽³⁾ Nous consulter
- Fructi-Facilités⁽²⁾ Nous consulter
- Tisséa⁽³⁾ Nous consulter
- ASSUR-BP AUTO⁽⁴⁾ Nous consulter
- ASSUR-BP MOTO⁽⁴⁾ Nous consulter
- ASSUR-BP CYCLO⁽⁴⁾ Nous consulter
- ASSUR-BP Habitat⁽⁴⁾ Nous consulter
- ASSUR-BP Enfant⁽⁴⁾ Nous consulter
- ASSUR-BP Horizon⁽⁴⁾ Nous consulter
- Dédicace⁽²⁾ Nous consulter

- (1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.
 (2) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
 (3) Contrat assuré par BPCE Vie Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
 (4) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FRAIS DE SUCCESSION

- Frais d'ouverture et de gestion d'un dossier de succession
 - Avoirs inférieurs à 200 € **Gratuit**
 - Dans le cas d'un défunt mineur **Gratuit**
 - Dossier simple (un produit) 1,00% des actifs monétaires⁽¹⁾ minimum 70,50 maximum 351,00
 - Dossier complexe (deux produits et plus)⁽²⁾ 1,30% des actifs monétaires⁽¹⁾ minimum 151,00 maximum 751,00
- Frais annuels pour dossier non réglé, avec date d'ouverture supérieure à un an
 - Dossier simple ou dossier complexe 70,50
 - Dans le cas d'un défunt mineur **Gratuit**



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

- (1) Frais non appliqués sur les actifs conservés à la BPALC : application de la facturation minimale de 70,50 € ou 151,00 €.
 (2) Lorsque le défunt détenait au jour du décès au moins deux des produits suivants : assurance-vie et non vie, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), titres (compte-titre, PEA), PEL (non éché), compte professionnel, coffre-fort, coffre-fort électronique.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHANGE MANUEL (BILLETS)

- Délivrance / Achat de billets de banque
 - Cours quotidien
 - Commission de traitement
- Disponible en agence 3,75%

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

VOS OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE À L'ÉTRANGER

	Paiement	Retrait d'espèces
• Dans l'EEE en Euros	GRATUIT*	GRATUIT*
• En Roumanie en LEU Roumain		
• En Suède en COURONNES Suédoises		
• Dans les pays territoires d'Outre-mer en FRANC PACIFIQUE		
• Dans l'EEE en devises	2,95% du montant de la transaction	2,95% du montant du retrait + frais fixe de 2,95 €
• Hors EEE		

* Sauf retrait et paiement > 50 000 € : 0,25% du montant de la transaction + frais fixe 2,95 €

VOS VIREMENTS VERS L'ÉTRANGER

- Frais par virement occasionnel ou permanent en devises, Euro non SEPA et reste du monde
 - Frais de mise en place d'un virement permanent
 - Frais d'opposition à un virement permanent
 - Frais de révocation définitive d'un virement permanent
 - Annulation ou rappel d'un virement
 - Frais par virement émis en agence
 - jusqu'à 500 € 8,50
 - supérieur à 500 € 26,00
- A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :
- Frais par virement émis en urgence / de trésorerie 18,50
 - Justificatif de paiement 20,40
 - Frais OUR/BEN⁽²⁾
 - Commission de change
- Nous consulter Voir "Autres prestations"

VOS VIREMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

- Frais par réception d'un virement en devises, Euro non SEPA et reste du monde
 - Jusqu'à 500 € 8,50
 - Supérieur à 500 € 16,00
- A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :
- IBAN ou BIC/SWIFT manquant ou erroné 20,00
 - Commission de change
- Voir "Autres prestations"

VOS OPÉRATIONS PAR CHÈQUE

- Commission de paiement d'un chèque (par chèque) 50,00
- A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :
- Commission de change
- Voir "Autres prestations"
- Frais d'émission d'un chèque de banque
 - Frais de traitement 5,50
 - Commission de transfert
 - jusqu'à 500 € 8,50
 - supérieur à 500 € 26,00
 - Commission de change
- Voir "Autres prestations"

- (1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.
 (2) OUR : frais de la banque du bénéficiaire à votre charge en sus de nos frais. BEN : nos frais facturés au bénéficiaire.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• Commission d'encaissement d'un chèque (+ commission de change sur devises, frais du correspondant et frais de courrier express)	50,00
• Chèque remis revenu impayé (+ frais du correspondant)	50,00

AUTRES PRESTATIONS

• Change : opérations internationales courantes, quel que soit le moyen de paiement, et opérations de change comptant	
– Jusqu'à 50 €	5,00
– De 50,01 € à 50 000 €	16,00
– Supérieur à 50 000 €	53,00
• Compte en devise	Gratuit
– Ouverture ou clôture	26,40
– Frais de tenue de compte trimestriels (contre-valeur selon devise)	
– Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	Taux de la devise + 3%
• Frais de recherche (+ frais du correspondant)	64,80
• Attestations diverses	36,00

FRAIS DHL

– DHL France	Nous consulter
– DHL Europe	
– DHL autres pays	
– Supplément DHL (en cas de surpoids, zone éloignée, pays à risque)	

SERVICES AUX FRONTALIERS ET AUX EXPATRIÉS

• Domiciliation de salaire	Gratuit
• Commission de change	Gratuit
• Frais de tenue de compte en devise	Gratuit

MOBILITÉ INTERNATIONALE

• Offre Mobilité internationale carte bancaire (par mois) Forfait de frais sur paiements et retraits effectués hors zone euro (hors commission de change) Offre soumise à conditions, nous consulter:	11,00
---	-------

NUMÉROS UTILES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

- Par Internet, avec Cyberplus : www.bpalc.fr
- TONALITÉ PLUS Pour connaître le solde et l'historique de votre compte **0 367 777 777** (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Un doute, une question, besoin d'aide ?

Consultez notre aide en ligne <https://aide.bpalc.fr>

pour vous apporter une réponse rapide à vos questions les plus courantes sur nos produits et services de banque et d'assurance, vos moyens de paiement, vos comptes bancaires et vos souscriptions. Cette aide en ligne vous permet également d'entrer en relation avec nos experts métiers.

Pour contacter un conseiller

- Banque Populaire Direct : **03 54 22 10 00** (numéro non surtaxé, coût selon opérateur) et **00 33 3 54 22 10 00** (appel depuis l'étranger), Accessible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Par Internet www.bpalc.fr

Reclamations et oppositions sur moyens de paiement

03 54 22 10 09 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Assistance assurances automobile et habitation

0 980 986 986 (Accès gratuit aux services d'assistance)

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

3, rue François de Curel
BP 40124

57021 METZ Cedex I
356 801 571 RCS METZ

Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 005 127.

 FACEBOOK.COM/BPALC

 @BPALC

 @BANQUE_POPULAIRE_ALC

 Téléchargez l'application Banque Populaire et accédez à votre espace sécurisé



NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement au capital de 73 801 950€
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS
439 869 587 RCS PARIS

La Location avec Option d'Achat est un produit de :
BPCE LEASE, 4, place de la Coupole - BP 70051 - 94222 Charenton-le-Pont Cedex. Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris
TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

La Location Longue Durée est un produit de :
BPCE Personal Car Lease – Société anonyme au capital de 8000000€
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS
440 330 876 RCS Paris – TVA : FR 80 440 330 876 – Mandataire d'intermédiaire d'assurance, N° ORIAS: 07 032 449.

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776,00€
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477€ entièrement libéré,
Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z. Siège social : 160, rue Henri Champion - 72045 Le Mans Cedex 2.

IMA PROTECT

une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance),
Siège social : 10 rue Henri Picherit - BP 52347 - 44323 Nantes Cedex 3
S.A.S.U. au capital de 1 300 000€ - 422 715 458 RCS Nantes.
Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265
et AUT-049-2116-06-14-20170357207.

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31.
Certification délivrée par le CNPP – www.cnpp.com.

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000€ entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09
Entreprise régie par le Code des Assurances.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **EEE (Espace Economique Européen)**, composé des pays de l'Union européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **SEPA (Single Euro Payments Area)** : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOLUTION D'UN LITIGE Exprimer une réclamation

I. VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation à la Direction Satisfaction Clients :
 - **par courrier** : Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
Direction Satisfaction Clients
3, rue François de Curel - BP 40124
57021 METZ CEDEX 1

- **par mail** : www.bpalc.fr rubrique « Nous contacter »

- **par téléphone** : 03 54 22 10 09 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur, accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement), une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

2. VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou de la Direction Satisfaction Clients, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

– **Le médiateur de la consommation*** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr/	Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP 20 - 22, Rue Rubens - 75013 Paris

– **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
http://www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

– **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
http://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso